

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 2 juin 2025 à 19 h, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Jasmine Sharma et Karine Lechasseur ainsi que les conseillers MM. Luc Marsan, François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence :

La conseillère M^{me} Diane Morin.

Sont également présents :

La directrice générale M^{me} Mélissa Côté et la greffière M^{me} Zoë Lafrance agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

Minute de réflexion

25-06-0353 Ordre du jour

Il est
PROPOSÉ PAR le maire Monsieur Guy Pilon
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 2 juin 2025 soit et il est, par les présentes, adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE »

25-06-0354 Adoption du procès-verbal

Il est
PROPOSÉ PAR le maire Monsieur Guy Pilon
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2025 soit et il est, par les présentes adopté, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

25-06-0355 Période de questions

Tous les citoyens avaient l'occasion de soumettre leurs questions par écrit jusqu'à 15 h aujourd'hui.

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil.

25-06-0356 Dépôt d'une pétition / Préservation de l'espace vert situé sur la rue des Tilleuls

Une pétition contenant 52 signatures, demandant que soit préservé l'espace vert situé sur la rue des Tilleuls, a été déposée par Matthew Burton.

25-06-0357 Dépôt et autorisation / Rapport d'analyse / Organisation territoriale dans Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT que la Ville a confié à Prévost Conseil inc. le mandat de réaliser une analyse descriptive et comparative de l'organisation territoriale de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, conformément à l'offre de services déposée en date du 14 juin 2024;

CONSIDÉRANT que ledit mandat avait pour objectif de documenter la situation actuelle de la MRC, d'identifier les principaux enjeux liés à la gouvernance, à l'administration et à la prestation des services, et de proposer des scénarios d'optimisation pour la suite des travaux municipaux;

CONSIDÉRANT que le rapport d'analyse a été produit à l'automne 2024 et transmis à la Ville;

CONSIDÉRANT le dépôt officiel de ce rapport au conseil municipal s'inscrit dans une démarche de transparence, de consultation et de réflexion stratégique à l'égard de l'avenir de la structure régionale;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil prenne acte du dépôt du rapport d'analyse relatif à l'organisation territoriale dans Vaudreuil-Soulanges (phase 1) produit par Prévost Conseil inc.;

QUE la Direction générale soit autorisée à effectuer tout suivi et à entreprendre, s'il y a lieu, des démarches complémentaires conformément aux recommandations émanant du rapport ou selon toute décision future du conseil en lien avec ce dossier.

« ADOPTÉE »

25-06-0358 Modification de la résolution 25-04-0193 / Développement Vaudreuil-Soulanges / Campagne publicitaire estivale 2025 / Offre touristique de la région de Vaudreuil-Soulanges / Aide financière

CONSIDÉRANT que la résolution 25-04-0193 indique que la valeur maximale de la campagne publicitaire de Développement Vaudreuil-Soulanges est de 7 358 \$, alors qu'on aurait dû y lire 11 396 \$;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit modifiée la résolution 25-04-0193 en y remplaçant le montant « 7 358 \$ » par « 11 396 \$ ».

« ADOPTÉE »

25-06-0359 Aide financière / Campagne publicitaire d'automne / Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes (Centre multisports André-Chagnon)

CONSIDÉRANT la demande formulée par le Centre multisports André-Chagnon concernant sa campagne publicitaire devant se tenir à l'automne 2025;

CONSIDÉRANT que le Centre multisports André-Chagnon joue un rôle essentiel dans la promotion des activités sportives et du bien-être au sein de la communauté;

CONSIDÉRANT que la visibilité du Centre multisports André-Chagnon auprès du grand public est un élément clé pour encourager la participation aux activités et maximiser son impact;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE cette campagne publicitaire soit publicisée pendant une période pouvant aller jusqu'à quatre semaines sur un panneau publicitaire longeant les autoroutes 20 ou 30, conformément à la convention en vigueur entre la Ville et Astral Media Affichage, le tout représentant une aide financière d'une valeur maximale de 12 000 \$.

« ADOPTÉE »

25-06-0360 Achat de billets / Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges / Gala 2025

CONSIDÉRANT la tenue du Gala Affaire Classée de la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges le 5 juin 2025 au Château Vaudreuil;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisé l'achat de trois billets au coût de 285 \$ chacun, taxes applicables non comprises, pour le Gala Affaire Classée.

« ADOPTÉE »

25-06-0361 Aide financière / Achat de matériel spécialisé / Fondation du Centre d'hébergement Vaudreuil-Dorion (FCHVD)

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par la Fondation du Centre d'hébergement Vaudreuil-Dorion (FCHVD) dans le but de procéder à l'achat de matériel spécialisé afin d'améliorer la qualité de vie des résidents du CHSLD de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 1 000 \$ soit versé à la Fondation du Centre d'hébergement Vaudreuil-Dorion (FCHVD) pour l'achat de matériel spécialisé.

« ADOPTÉE »

25-06-0362 Emprunt temporaire / Règlement d'emprunt n° 1837 / Participation financière de la Ville / Entente de collaboration avec le Centre de services scolaire des Trois-Lacs / Aménagement d'une surface synthétique à la nouvelle école secondaire de Vaudreuil-Dorion / Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) approuvait, en date du 26 mai 2025, le Règlement autorisant la participation financière de la Ville dans le cadre de l'entente de collaboration avec le Centre de services scolaire des Trois-Lacs comprenant l'aménagement d'une surface synthétique à la nouvelle école secondaire de Vaudreuil-Dorion, le tout selon les conditions énoncées dans ladite entente, en décrétant une dépense de 1 872 406,97 \$ et un emprunt de 1 441 406,97 \$ (règlement d'emprunt n° 1837);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement au taux d'intérêt prévu à l'entente avec la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation soit 1 441 406 \$, en attendant l'émission des obligations;

QUE le trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissaires à cette fin.

« ADOPTÉE »

25-06-0363 Dépôt / Liste des mouvements de main-d'œuvre

Le conseil prend acte, conformément au *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (règlement n° 1811), du dépôt de la liste des mouvements de main-d'œuvre datée du 20 mai 2025 présentée par la conseillère principale en ressources humaines et approuvée par la Direction générale.

25-06-0364 Dépôt / Procès-verbaux de comités de santé et de sécurité du travail

Le conseil prend acte du dépôt des procès-verbaux des réunions des comités de santé et de sécurité du travail suivants :

- des employés du Service des eaux, tenue le 6 mai 2025;
- des pompiers, tenue le 8 mai 2025.

25-06-0365 Modifications à la structure organisationnelle / Service du génie et de l'environnement et Service des travaux publics

CONSIDÉRANT la réflexion stratégique amorcée dans le cadre des actions entreprises conjointement par le Service du génie et de l'environnement, le Service de l'aménagement du territoire et le Service des travaux publics, en réponse aux besoins liés à la gestion des impacts et à la gestion des contrats, notamment lors des travaux d'amélioration des infrastructures de la Ville;

CONSIDÉRANT que le poste de responsable de la gestion des impacts au sein du Service du génie et de l'environnement est vacant depuis le départ de sa titulaire;

CONSIDÉRANT qu'afin d'optimiser les opérations et d'assurer un suivi plus efficient auprès des entrepreneurs et promoteurs, il est recommandé de transférer au Service des travaux publics les activités liées à la gestion des impacts, en complémentarité avec celles liées à la gestion des contrats;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'ajuster les structures organisationnelles du Service du génie et de l'environnement ainsi que du Service des travaux publics afin de refléter ce réaligement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, dans ce contexte, de revoir les fonctions du responsable de la gestion des impacts afin d'en actualiser les rôles et responsabilités pour tenir compte des nouvelles réalités organisationnelles;

CONSIDÉRANT que ledit poste a fait l'objet d'une réévaluation, réalisée conjointement par les représentants de l'Employeur et un représentant de l'Association des employés-cadres le 21 mai 2025;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les activités liées à la gestion des impacts soient transférées du Service du génie et de l'environnement au Service des travaux publics;

QUE le poste de responsable de la gestion des impacts soit modifié et renommé contremaître – Gestion des impacts et des contrats et que le salaire octroyé pour ce poste soit positionné à la classe 14 de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres en vigueur;

QUE le poste de contremaître – Gestion des impacts et des contrats relève désormais du directeur du Service des travaux publics;

QUE la présente résolution ait préséance sur toutes dispositions contraires contenues dans l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres ou dans tout autre document ayant une valeur légale.

« ADOPTÉE »

25-06-0366 Nomination / Contremaître – Gestion des impacts et des contrats / Service des travaux publics

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 21 mai 2025;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE M. Sylvain Malo soit nommé au poste régulier de contremaître – Gestion des impacts et des contrats au sein du Service des travaux publics, et ce, à compter du 16 juin 2025, au salaire prévu à l'annexe "B" – classe 14 – échelon 6, de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres en vigueur, le tout selon les conditions énoncées à ladite Entente;

QUE des félicitations et des souhaits de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M. Malo.

« ADOPTÉE »

25-06-0367 Nomination de la trésorière adjointe à titre de représentante de l'Employeur au comité de retraite et autorisations spécifiques / Service des finances et de la trésorerie

CONSIDÉRANT l'article 106 de la *Loi sur les cités et villes* permettant au conseil municipal de nommer un assistant-trésorier, lequel peut exercer tous les pouvoirs de la charge du trésorier, avec les droits, devoirs, privilèges, obligations et pénalités attachés à cette charge et doit exercer lesdits devoirs en cas de vacance dans la charge de trésorier;

CONSIDÉRANT la résolution 12-01-014 nommant M. Stéphane Dupont à titre d'assistant trésorier;

CONSIDÉRANT la résolution 25-05-0290 autorisant l'embauche de M^{me} Mélanie Servant au poste de régulier de trésorière adjointe au sein du Service des finances et de la trésorerie, à compter du 16 juin 2025;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'en vertu de l'article 106 de la *Loi sur les cités et villes*, M^{me} Mélanie Servant, trésorière adjointe, soit nommée par le conseil assistante-trésorière et qu'en conséquence, la résolution 12-01-014 soit abrogée, et ce, à compter du 16 juin 2025;

QUE M^{me} Servant soit désignée à titre de représentante de l'employeur au sein du comité de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

QUE M^{me} Servant soit également autorisée à :

- signer les chèques et autres effets bancaires avec le maire;
- inscrire l'entreprise aux fichiers de l'Agence du revenu du Québec (ARQ);
- gérer l'ensemble des inscriptions de la Ville à ClicSécur – entreprises;
- gérer l'inscription de la Ville à « Mon dossier » pour les entreprises et généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de « Mon dossier » pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de la Ville pour toutes les périodes et toutes les années d'impositions (passées, courantes et futures), ce qui inclus le pouvoir de participer à toute négociation éventuelle avec l'ARQ ou l'Agence du revenu du Canada (ARC), en ce qui concerne tous les renseignements détenus par elles au sujet de la Ville pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec l'ARQ ou l'ARC.

« ADOPTÉE »

25-06-0368 Ajout / Aide financière / Politique de soutien à l'athlète / Période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2024

CONSIDÉRANT la Politique de soutien à l'athlète de la Ville;

CONSIDÉRANT la résolution 24-10-0823 autorisant le versement de l'aide financière pour les événements de niveau compétitif tenus pendant la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT que les preuves de participation des athlètes à un événement de niveau compétitif, s'étant tenu lors de la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2024, ont été remises au Service des loisirs et de la culture;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les montants appropriés soient versés, à titre d'aide financière, aux athlètes selon le tableau suivant :

Athlète ou organisme	Événement	Montant
Jacob Roy	Championnats nationaux de crosse en enclos à Régina du 12 au 17 août 2024	750 \$
Tristan Roy	Championnats nationaux de crosse au champ à Calgary du 29 août au 1 ^{er} septembre 2024	500 \$
Aurélie Bélanger	Coupe du Canada de volleyball intérieur en Alberta du 23 au 29 juillet 2024	1 000 \$
Jonathan Hinse	Championnats du monde de vélo sur piste junior à Luoyang en Chine du 21 au 24 août 2024	750 \$
Mikaella Martin	Championnats nationaux jeunesse de la Légion en athlétisme à Calgary du 7 au 13 août 2024	719,82 \$

« ADOPTÉE »

25-06-0369 Remboursement / Programme d'aide financière aux organismes – Volet subvention aux participants

CONSIDÉRANT le Programme d'aide financière aux organismes – Volet subvention aux participants qui prévoit une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que les preuves d'inscription ont été remises au Service des loisirs et de la culture et que les vérifications nécessaires ont été effectuées;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les sommes appropriées soient remboursées à l'athlète et à l'organisme selon le tableau suivant :

Athlète ou organisme	Discipline	Saison	Montant
Amelia Taillon	Natation	Été 2025	51,25 \$
Les Skieurs de l'Île	Ski de fond	2024-2025	325 \$

« ADOPTÉE »

25-06-0370 Autorisation / Don de biens excédentaires / Mobilier

CONSIDÉRANT que la Ville a en sa possession du mobilier de bureau et du rayonnage dont elle désire se départir suivant le déménagement de la bibliothèque au pôle municipal;

CONSIDÉRANT l'intérêt du Centre de services scolaire des Trois-Lacs pour ce mobilier et ce rayonnage dans le but de les installer dans différentes bibliothèques scolaires du territoire;

CONSIDÉRANT l'optique de développement durable visant la réutilisation des équipements plutôt que la mise au rebut;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la chef de division – Bibliothèque soit autorisée à donner le mobilier et le rayonnage inutilisé au Centre de services scolaire des Trois-Lacs (CSSTL), ce dernier ayant priorité jusqu'au 30 juin 2025, et les biens excédentaires non réquisitionnés par le CSSTL, le cas échéant, à des organismes à buts non lucratifs ou publics;

QUE ces dons soient conditionnels à l'interdiction de revente pour le métal.

« ADOPTÉE »

25-06-0371 Prolongation de contrats / Services et approvisionnement

CONSIDÉRANT que les contrats identifiés au tableau de prolongation de contrats de services et d'approvisionnement – juin 2025, venaient à échéance à la fin de la saison hivernale 2024-2025;

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Ville de donner effet à la clause d'option contenue aux contrats afin de les prolonger pour une saison supplémentaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement qui favorise la prolongation des contrats en fonction des commentaires contenus audit tableau de recommandation;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte de prolonger les contrats énumérés au tableau de prolongation de contrats de services et d'approvisionnement – juin 2025 préparé par le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, pour une saison additionnelle, soit 2025-2026;

QUE les coûts des contrats pour la saison 2025-2026 correspondent aux prix forfaitaires ou, le cas échéant, unitaires des bordereaux de prix de chacun des adjudicataires et que ces prix soient ajustés selon les conditions des devis.

« ADOPTÉE »

25-06-0372 Financement par le règlement d'emprunt (parapluie) n° 1857 / Programme quinquennal d'immobilisation 2025-2029 / Projets 2025-2026

CONSIDÉRANT qu'une autorisation est requise pour le financement, par le règlement d'emprunt (parapluie) n° 1857, des dépenses pour différents projets à réaliser en 2025-2026 prévus au plan quinquennal d'immobilisations pour les années 2025-2029;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient autorisés les dépenses et le financement par le règlement d'emprunt (parapluie) n° 1857 des projets suivants inscrits au programme quinquennal d'immobilisations :

<u>Règlement n° 1857</u>		
N° PQI	Description	Montant prévu
TP-25-008	Programme de maintien des actifs immobiliers 2025 - pavillon Valois : 40 000 \$ - pavillon Normand-Desjardins : 27 500 \$ - ateliers municipaux (205, rue Valois) : 45 000 \$ - Opticentre St-Jean-Baptiste : 27 500 \$ - Centre multisports André-Chagnon : 27 500 \$	167 500 \$
SGE-25-005	Mise à niveau du poste Relais Routier (AQ)	405 000 \$
SGE-25-006	Raccordement des rues Toe-Blake et Lorne-Worsley	371 250 \$

« ADOPTÉE »

25-06-0373 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordre de changement n° 2 / Appel d'offres n° 401-110-23-R1822.01 / Services professionnels / Construction d'un réservoir souterrain d'eau potable dans le secteur du boulevard de la Cité-des-Jeunes

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles relatives aux services professionnels dans le cadre de la construction d'un réservoir souterrain d'eau potable dans le secteur du boulevard de la Cité-des-Jeunes (appel d'offres n° 401-110-23-R1822.01) comprenant l'ordre de changement n° 2 totalisant un montant de 17 200 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (règlement n° 1811).

25-06-0374 Modification de la résolution 25-04-0218 / Dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordres de changement n°s 2 à 4 / Appel d'offres n° 401-110-24-R1851.07 / Entrepreneur général / Travaux d'aménagement d'une voie cyclable hors chaussée en arrière-lot, de la rue des Pivoines jusqu'à la rue des Perce-Neige

CONSIDÉRANT la résolution 25-04-0218, adoptée le 7 avril 2025, par laquelle le conseil a pris acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles à l'égard de l'entrepreneur général dans le cadre du projet de travaux d'aménagement d'une voie cyclable hors chaussée en arrière-lot, de la rue des Pivoines jusqu'à la rue des Perce-Neige (appel d'offres n° 401-110-24-R1851.07) comprenant les ordres de changement n°s 2 à 4;

CONSIDÉRANT que des activités additionnelles ont été compilées pour l'ordre de changement n° 4 après le 7 avril 2025 et qu'il y a lieu de réviser le montant;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le montant « 8 569,49 \$ » apparaissant à la résolution 25-04-0218 soit remplacé par « 10 952,30 \$ »;

QUE cet ordre de changement soit financé par le règlement d'emprunt n° 1851.

« ADOPTÉE »

25-06-0375 Dépôt / Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 13 mai 2025

Le conseil prend acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le 13 mai 2025.

25-06-0376 PIIA / 15, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Nouvelle construction commerciale / Lot 4 983 266 / Zone C3-219 / CCU n° 25-05-0037

CONSIDÉRANT une demande de permis à l'égard de l'immeuble sis au 15, boulevard de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 25-05-0037 du comité consultatif d'urbanisme, résultant de son analyse à l'égard de la conformité du projet aux objectifs du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* (règlement n° 1277) faite lors d'une réunion tenue le 13 mai 2025, et ce, sous réserve de certaines conditions;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.3 du règlement n° 1277, il revient au conseil d'approuver ou non, par résolution, le plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté, à l'égard de l'immeuble sis au 15, boulevard de la Cité-des-Jeunes, le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif au projet de construction d'un bâtiment commercial, tel que présenté lors de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 mai 2025, et ce, sous réserve des conditions suivantes :

- que l'entrée charretière sur la rue Bourget soit alignée avec l'allée d'accès qui passe derrière le bâtiment;
- que tous les bollards restreignant l'accès au terrain soient remplacés par des roches;
- qu'un plan de photométrie soit déposé pour valider que l'éclairage extérieur ne déborde pas les limites de propriété et que les luminaires soient munis d'un dispositif pour réduire l'éclairage à 50 % de sa capacité entre 21 h et 7 h, tel qu'exigé à l'article 3.2.91.6 du *Règlement de zonage* (règlement n° 1275);
- que la livraison et le déchargement des véhicules soient fait à l'intérieur des limites de propriété;
- que l'emplacement de la clôture opaque donnant sur la rue Bourget soit déplacé de l'autre côté des arbres et que la hauteur soit conforme au règlement n° 1275;
- que les enseignes qui n'ont pas été analysées soient présentées à une prochaine séance.

« ADOPTÉE »

25-06-0377 PIIA / 169, avenue Saint-Charles / Nouvelle enseigne murale / Lot 1 546 353 / Zone C2-531 / CCU n° 25-05-0038

En conformité avec l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la conseillère M^{me} Karine Lechasseur déclare la nature de son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations du conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT une demande de permis à l'égard de l'immeuble sis au 169, avenue Saint-Charles;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 25-05-0038 du comité consultatif d'urbanisme, résultant de son analyse à l'égard de la conformité du projet aux objectifs du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* (règlement n° 1277) faite lors d'une réunion tenue le 13 mai 2025;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.3 du règlement n° 1277, il revient au conseil d'approuver ou non, par résolution, le plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté, à l'égard de l'immeuble sis au 169, avenue Saint-Charles, le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif au projet d'affichage pour l'installation d'une enseigne à plat au mur, tel que présenté lors de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 mai 2025.

« ADOPTÉE »

25-06-0378 PIIA / 464, avenue Saint-Charles / Transformation d'un bâtiment résidentiel en bâtiment mixte / Lot 1 675 611 / Zone C2-322 / CCU n° 25-05-0039

CONSIDÉRANT une demande de permis à l'égard de l'immeuble sis au 464, avenue Saint-Charles;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 25-05-0039 du comité consultatif d'urbanisme, résultant de son analyse à l'égard de la conformité du projet aux objectifs du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* (règlement n° 1277) faite lors d'une réunion tenue le 13 mai 2025, et ce, sous réserve de certaines conditions;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.3 du règlement n° 1277, il revient au conseil d'approuver ou non, par résolution, le plan d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT que l'usage prévu du site n'est pas encore défini et que le nombre maximal de places de stationnement pourrait être modifié, ce qui permettrait d'éviter la coupe des arbres matures en cour arrière;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas possible, tant que l'usage n'est pas connu, d'évaluer si l'aménagement du terrain est conforme aux objectifs et critères du PIIA applicables dans la zone;

CONSIDÉRANT qu'il est donc nécessaire d'attendre de connaître l'usage qui conditionnera le positionnement des espaces extérieurs (déchets, aire de chargements, mobilier urbain) et du stationnement, notamment le nombre de cases, étant des éléments essentiels pour déterminer les modalités de préservation de la canopée existante avant de procéder à l'approbation du PIIA proposé;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit refusé, à l'égard de l'immeuble sis au 464, avenue Saint-Charles, le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif au projet de transformation commerciale du bâtiment résidentiel, tel que présenté lors de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 mai 2025.

« ADOPTÉE »

25-06-0379 Dérogation mineure / 3035, boulevard de la Gare / Marge arrière / Lots 6 428 153 et 6 428 154 / Zone C3-1005 / CCU n° 25-05-0040

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3035, boulevard de la Gare;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 25-05-0040 formulée par le comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 13 mai 2025;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 14 mai 2025;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil municipal, relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3035, boulevard de la Gare afin d'autoriser une marge arrière de 22 mètres en dérogation à l'article 2.3.5.2 du *Règlement de zonage* (règlement n° 1275) qui prévoit une marge arrière minimale de 32 mètres.

QU'aucuns frais ne soient exigés au propriétaire de l'immeuble pour cette dérogation mineure.

« ADOPTÉE »

25-06-0380 PIIA / 2550, chemin de la Petite-Rivière / Nouvelle enseigne murale / Lot 1 673 971 / Zone C3-833 / CCU n° 25-05-0041

CONSIDÉRANT une demande de permis à l'égard de l'immeuble sis au 2550, chemin de la Petite-Rivière;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 25-05-0041 du comité consultatif d'urbanisme, résultant de son analyse à l'égard de la conformité du projet aux objectifs du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* (règlement n° 1277) faite lors d'une réunion tenue le 13 mai 2025, et ce, sous réserve de certaines conditions;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.3 du règlement n° 1277, il revient au conseil d'approuver ou non, par résolution, le plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté, à l'égard de l'immeuble sis au 2550, chemin de la Petite-Rivière, le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif au projet d'installation d'une enseigne sur le mur arrière du commerce, donnant sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes, tel que présenté lors de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 mai 2025, et ce, sous réserve des conditions suivantes :

- que le message affiché à cette enseigne soit « Réparation de pneus et de camions » au lieu de « Camions et pneus réparation »;
- que soit retirée l'enseigne au mur sur le chemin de la Petite-Rivière puisqu'elle n'a jamais fait l'objet d'un permis.

« ADOPTÉE »

25-06-0381 Dérogation mineure / 3120, boulevard de la Gare, local 130 / Nouvelle enseigne / Lots 4 119 362, 4 325 304 et 4 365 810 / Zones C3-353, C3-356 et C3-357 / CCU n° 25-05-0042

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3120, boulevard de la Gare, local 130;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 25-05-0042 formulée par le comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 13 mai 2025;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 14 mai 2025;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil municipal, relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3120, boulevard de la Gare, local 130, afin d'autoriser une enseigne à plat au mur installée sur un autre mur que celui appartenant à l'établissement en dérogation à l'article 2.2.20.6.2 du *Règlement de zonage* (règlement n° 1275) qui ne le permet pas.

« ADOPTÉE »

25-06-0382 Abrogation de la résolution 24-08-0655 / Suspension temporaire / Application de l'article 3.6.3 b) du *Règlement des permis et certificats et de régie interne* / Frais du certificat d'autorisation pour travaux exécutés dans un sous-sol à la suite des inondations du 9 août 2024

CONSIDÉRANT la résolution 24-08-0655 suspendant temporairement, et ce, rétroactivement au 10 août 2024, les frais de 30 \$ du certificat d'autorisation pour les travaux de réparation exécutés dans un sous-sol à la suite des inondations du 9 août 2024;

CONSIDÉRANT que 643 certificats d'autorisation pour ce type de travaux ont été émis gratuitement;

CONSIDÉRANT qu'un délai raisonnable a été accordé aux citoyens pour obtenir un certificat d'autorisation gratuitement;

CONSIDÉRANT que les travaux de réparation intérieure de moins de 15 000 \$ sont autorisés sans certificat d'autorisation;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la résolution 24-08-0655 soit abrogée en date de la présente.

« ADOPTÉE »

25-06-0383 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-25-06 / Services professionnels reliés à l'élaboration d'un plan d'adaptation aux changements climatiques

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les services professionnels reliés à l'élaboration d'un plan d'adaptation aux changements climatiques, huit soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 30 avril 2025 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 21 mai 2025;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence Les Services exp inc. pour les services professionnels reliés à l'élaboration d'un plan d'adaptation aux changements climatiques, et ce, pour un montant totalisant 73 090 \$, taxes applicables non comprises, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-25-06;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire.

« ADOPTÉE »

25-06-0384 Autorisations de la Direction générale

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner les autorisations accordées par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 22 mai 2025.

« ADOPTÉE »

25-06-0385 Période de questions – Élus

Les membres du conseil ont maintenant la possibilité de soumettre des renseignements ou questions au conseil.

M. François Séguin invite les citoyens à participer à la 33^e édition des Seigneuriales, organisée par le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges, qui se tiendra les 5, 6, 7 et 8 juin 2025.

M^{me} Jasmine Sharma mentionne avoir reçu et transmis à la Direction générale, des plaintes citoyennes pour les travaux au coin des rues Édouard-Lalonde et Émile-Bouchard et rappelle qu'il est important de composer le 311 si des entrepreneurs travaillent en dehors des heures permises. Elle fait aussi un retour sur la causerie ayant pour thème *La mobilisation citoyenne : comment coconstruire nos milieux de vie*, tenue le 29 mai en la présence de M^{me} Daphnée Le Templier, conférencière de l'organisme Solon, qui a notamment parlé de la page Wiki des possibles qui contient un inventaire de projets initiés par des citoyens.

M^{me} Karine Lechasseur, en complément aux propos de M^{me} Sharma, mentionne que plusieurs outils sont disponibles sur cette page Wiki de Solon et invite les citoyens à la consulter pour voir comment peut émerger un projet. Aussi, elle a souligné l'enjeu de la cohabitation difficile des amateurs motocross et des résidents des secteurs du Ravin-Boisé et de la montée d'Alstonvale et tient à dire que lorsqu'on est confronté à une situation où l'on se sent en danger, il ne faut pas hésiter à appeler la police. Elle affirme que c'est un sujet qui a été abordé avec les membres du conseil municipal et qu'ils vont chercher des solutions pour essayer de rétablir la situation.

M. Guy Pilon annonce qu'en raison des conditions météorologiques défavorables en mai, la Ville de Vaudreuil-Dorion prolonge de deux semaines l'autorisation de faire des ventes de garage, soit jusqu'au 15 juin 2025. Il poursuit en félicitant M. Marco Pilon qui a reçu le Prix d'excellence – catégorie Comité lors des 56^e assises annuelles de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ), visant à souligner son implication remarquable et soutenue au sein de la COMAQ, mais aussi son expertise dans le domaine municipal. Il termine en invitant les citoyens à se conformer aux règles d'utilisation d'outils et d'appareils générateurs de bruit.

25-06-0386 Période de questions – Citoyens

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil.

25-06-0387 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 19 h 39 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Greffière